

Demande de subvention

Dossier de demande et subventions votées

La commune de La Chapelle-Launay apporte son soutien aux associations locales.

Les associations dont le projet et les actions présentent un intérêt local peuvent demander une subvention.

Les demandes de subventions peuvent concerner le fonctionnement général de l'association ou le financement d'actions spécifiques.

Deux formes de subventions sont possibles : les aides financières et les aides en nature (mise à disposition de salle, soutien logistique, prêt de matériel...)

Quand et comment faire une demande de subvention ?

Télécharger le dossier de demande de subvention.

Le remettre impérativement en mairie avant le 15 janvier de chaque année.

Les dossiers sont étudiés puis votés en conseil municipal en début de chaque année.



Attention, chaque association utilisatrice d'un équipement municipal doit remplir un dossier de subvention.